

Stratégie d'équipe :

- Sensibiliser tous les personnels régulièrement et sur le long terme.
- Former des personnes ressources pour la prise en charge.
- Formaliser le circuit de l'information dans l'établissement.
- Former les adultes aux cyberviolences.

Actions dans l'école :

- Conseil des maîtres annuel sur le traitement des situations de harcèlement et sur la connaissance du protocole de circonscription.
- Rappel des règles concernant le circuit de l'information lié aux situations de harcèlement dans l'établissement durant un conseil des maîtres.
- Affichage du numéro vert lié au harcèlement dans l'école et aux panneaux d'affichage (3020 et 2018 pour cyberharcèlement).

Justice scolaire :

- Mettre en place des règles claires appliquées par tous.
- Faire participer les élèves à l'élaboration des règles.
- Respecter les principes généraux du droit (individualisation de la sanction...)
- Utiliser les mesures de responsabilisation.
- Inclure la question des cyberviolences dans le règlement intérieur.

Actions dans l'école :

- Définition claire des règles de la cour en conseil des maîtres afin qu'elles soient appliquées par tous.
- Etablir avec les élèves les règles de vie de classe en début d'année.
- Mise en place d'une démarche commune à toutes les classes pour formuler un message clair en cas de conflit.
- Utilisation des accords tolèques.
- Rappeler les règles d'utilisation des réseaux sociaux dans le règlement intérieur.
- Echelle de sanction : rappel à l'ordre par l'enseignant, temps de réflexion et/ou réparation, entretien avec la directrice, rencontre avec la famille.

Qualité de vie à l'école :

- Savoir accueillir les nouveaux arrivants.
- Organiser des événements collectifs.
- Surveiller les espaces communs et développer la bienveillance interpersonnelle.

Actions dans l'école :

- Visite de l'école par la directrice pour les nouveaux élèves et leurs familles.
- Mettre en œuvre une surveillance efficace lors des récréations et mettre à disposition des jeux de cour.
- Organisation d'actions collectives durant l'année (jeux sportifs interclasses voire inter-école lors des sorties USEP, exposition d'arts-visuels...)
- Participation des 4 classes à divers actions (SOP, ...)

Coéducation :

- Communiquer en direction des parents d'élèves sur le harcèlement et les cyberviolences.
- Savoir accueillir la parole des parents de l'élève victime ou auteur.
- Suivre les situations de harcèlement avec un retour régulier aux parents.

Actions dans l'école :

- Présentation aux parents d'élèves lors des réunions de début d'année et publication du plan de prévention sur le site de l'école.
- Présentation du plan chaque année lors du premier conseil d'école.
- L'équipe enseignante se rend disponible et à l'écoute des familles d'élève victime ou auteur de harcèlement.

Plan de prévention du harcèlement entre élèves

École du QAI - TOURNON

Pédagogie et coopération :

- Travailler la question du harcèlement et du cyberharcèlement en EMC.
- Intégrer cette thématique dans le parcours citoyen, le parcours éducatif de santé et le socle commun.
- Travailler au sein de la classe les compétences psychosociales.
- Expliciter les usages appropriés et inappropriés des applications et des matériels dans la cadre de l'éducation aux médias et à l'information.

Actions dans l'école :

- Favoriser l'empathie, la bienveillance, la coopération, l'entraide.
- Conseil de coopérative dans le cadre de notre coopérative scolaire de l'OCCE
- Permis internet pour les élèves de C3.
- Mise en œuvre de 10h de séance par classe et par année scolaire pour sensibiliser les élèves au harcèlement et au cyberharcèlement.
- Elaboration d'une programmation d'école.

Des élèves acteurs de la prévention :

- Sensibiliser les élèves de façon régulière et sur le long terme.
- Motiver les élèves par des actions concrètes.
- Donner aux élèves un moyen de signaler les situations problématiques.

Actions dans l'école :

- Mise en œuvre des séances ciblées dans la programmation d'école.
- Participation à la journée nationale de lutte contre le harcèlement.
- Mise en œuvre d'une boîte dédiée dans les classes afin que les élèves puissent s'exprimer sur des situations problématiques (problèmes récurrents non résolus et/ou non évoqués) : les messages sont triés par l'enseignant et sont traités lors de conseils de classe.
- Encourager les élèves à utiliser les messages clairs.

Partenariat :

- Connaître et diffuser aux équipes les ressources locales, académiques, départementales ou nationales.
- Organiser des réunions partenariales autour du règlement intérieur.
- Organiser les circuits d'information avec les partenaires.
- S'appuyer sur les partenaires pour le traitement.

Actions dans l'école :

- Faire venir chaque année un gendarme dans l'établissement pour sensibiliser les élèves et les adultes aux cyberviolences (permis Internet)
- Affichage dans la salle des maîtres des numéros d'urgence et des personnes ressources.
- Organisation d'une réunion en début d'année avec les partenaires municipaux pour expliquer la manière dont sont traitées les situations de harcèlement entre élèves.
- Harmonisation des règles de prise en charge des situations de harcèlement avec les temps périscolaires.